

Le conseil municipal d'Huriel **s'est réuni le 19 octobre deux mil vingt-deux** à dix-neuf heures, à la mairie, en session ordinaire, au nombre de vingt, sous la présidence de Monsieur ABRANOWITCH Stéphane, Maire, en suite de la convocation en date du quatorze octobre deux mil vingt-deux.

PRESENTS : ABRANOWITCH Stéphane - MELSEN Elise - SUREAU Delphine - TABOURET Valérie - PENAUD Jean-Pierre LAURENT Serge - PIAT Jacques - CHABROL Jean-Elie - BONEMAISON Frédéric BOUTET Samantha - DESGRANGES Antoine - DUMONT Serge - MAGNIERE Mathieu - MAUME Christelle - DEFFONTIS Sandrine - GODET Véronique - BLONDON Alain - OGAR Elodie - NAQUET Corinne – BOURICAT Gérard

POUVOIRS :

AVELINE Pauline à TABOURET Valérie
GRATIAN Caroline à BOUTET Samantha
BERTHELIER Frédéric à BOURICAT Gérard

Madame Delphine SUREAU a été choisie comme secrétaire de séance et a accepté ses fonctions.

1. PVD – convention cadre opération de revitalisation du territoire

Monsieur le Maire rappelle que la commune a été retenue dans le programme « Petites villes de demain » en mars 2021 et qu'elle doit signer avec les partenaires locaux et les services de l'État, une convention cadre dite « opération de revitalisation du territoire (ORT) » qui décline les actions opérationnelles programmées par la commune d'Huriel jusqu'en 2026.

La commune d'Huriel porte 9 actions : réinstallation de la boulangerie Place de la Toque, aménagement d'un restaurant, travaux de rénovation de la toiture de l'église, construction de logements pour personnes âgées ou en perte d'autonomie et réalisation d'une salle d'activités commune, aménagement d'une médiathèque et d'un café associatif, rénovation thermique et phonique : installation de panneaux photovoltaïques au gymnase, extension et mise aux normes de la gendarmerie, mise aux normes du bâtiment socioculturel, réaménagement du champ de foire

La communauté de communes du Pays d'Huriel porte en outre 4 actions sur le territoire de la commune d'Huriel : rénovation de la gare SNCF en partenariat avec le Street Art de Lurcy-Lévis et le collège d'Huriel, création d'une zone de maraîchage en lien avec le PETR, réalisation d'un centre de formation aux métiers d'art en façade du collège, création d'un atelier pour les artisans du terroir et d'un accueil touristique.

Le conseil municipal après avoir délibéré, à la majorité (5 abstentions), approuve la convention cadre ORT de la commune d'Huriel, autorise Monsieur le Maire à signer la convention cadre ORT, et autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires pour la mise en œuvre de la présente délibération

2. Convention ENEDIS :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec ENEDIS qui a pour objet de définir et d'organiser le partenariat avec la commune, dans le cadre et les limites des missions de gestionnaire de réseau de distribution (GRD), conformément aux axes prioritaires retenus dans son plan d'action.

3. Convention minibus :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer la convention de prêt de minibus, à titre gratuit, au profit du centre social de Saint-Martinien pour les vacances de toussaint.

4. Habitat inclusif - convention d'aide a la vie partagée (avp) avec Le département de l'Allier :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, 5 abstentions, autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec le département 03 pour la mobilisation de l'aide à la vie partagée au bénéfice des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, dans le cadre du déploiement de l'habitat inclusif. Cette aide, versée pour animer des activités, est, prévue à la convention d'une durée de 7 ans, dont le montant est de 7 500 € par personne et par an.

5. Convention d'assistance technique par le bureau départemental de la qualité de l'eau – (bdqe) – 2022-2024 :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte la convention d'assistance technique de la commune, en matière d'assainissement collectif, par le Bureau Départemental de la Qualité de l'Eau (BDQE) qui est établie pour 3 années, de 2022 à 2024. Le montant de la participation annuelle est fixé à 3 588 € pour 2022 .

6. Décision modificative du budget principal

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte l'inscription des crédits de dépenses de 5 400 € au compte 2313, et de recettes de 5 400 € au compte 238 pour régularisation.

7. Avenants de travaux

Le conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, accepte :

- L'avenant n°1 de 7 870,50 € TTC de l'entreprise MCA LAZZARO, lot « Charpente » des travaux d'« Extension de l'école maternelle », pour la dépose du bardage existant et son remplacement par un bardage en mélèze.
- L'avenant n°1 de – 367,50 € TTC de l'entreprise ZANELLI, lot « Carrelage » des travaux de « Réaménagement intérieur de la mairie », pour des plinthes initialement prévues en carrelage qui ont été remplacées par des plinthes en bois fournies et posées par le menuisier.
- L'avenant n°2 de 2 586,48 € TTC de l'entreprise AURICHE MENUISERIE, lot « Menuiseries intérieures » des travaux de « Réaménagement intérieur de la mairie », pour la fabrication et l'installation de socles en mélaminé.

8. Tarifs :

Le conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, décide de fixer comme suit

➤ Les tarifs funéraires.

Prestation	Durée	Surface	Montant
Concessions	30 ans	2,50 m ²	154,00 €
	30 ans	5 m ²	320,00 €
	50 ans	2,50 m ²	229,00 €
	50 ans	5 m ²	458,00 €
Colombarium	30 ans		457,50 €
	50 ans		610,00 €
Cavernes	30 ans	50X50	400,00 €
	50 ans		600,00 €

➤ Les tarifs de location des tables et des bancs à destination des habitants d'Huriel.

- ◆ 15 € pour la location de 10 tables et bancs maximum
 - ◆ 20 € pour la location de 20 tables et bancs maximum
 - ◆ Caution de 200 € demandée dans les 2 cas ci-dessus
- Prêter gratuitement le matériel aux associations d'Huriel.

➤ Les tarifs de location de la salle des fêtes inchangés

LOCATION	Habitants d'HURIEL	Sociétés locales (associations d'Huriel)	Autres locataires(associations et habitants hors Huriel)	Professionnels de la restauration	
				Locaux	Extérieurs
Salle des fêtes	160 €	100 €	300 €	400 €	550 €
Cuisine + vaisselle	60 €	60 €	60 €	60 €	60 €
Prolongation dimanche	60 €	60 €	60 €	60 €	60 €

Gratuit pour le collège

Vente exposition : 200 €

Caution 300 € sauf aux sociétés locales

➤ De maintenir la **taxe d'aménagement** à 1,5 %.

9. Vente du lot n°4 de 823 m² de la zone médicale a la sci du pressoir

Le conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, autorise la vente du lot n°4 de 823 m² de la zone médicale, au 4 chemin de la Pelletarde à Huriel, à la SCI DU PRESSOIR, vétérinaires, au prix de 20 € HT le m² et autorise le maire à signer tous les documents nécessaires à la vente de ladite parcelle.

10. Ressources humaines

Le conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré autorise Monsieur le Maire à

- Créer un poste **d'adjoint technique** afin de nommer un **responsable aux services techniques** dont le poste est vacant depuis juin dernier, à stagiairiser cet agent, et à modifier en conséquence le tableau des effectifs.
- Créer un poste **d'adjoint administratif non titulaire** de 35 h, à compter du 1er octobre 2022 pour un an, afin d'assurer la continuité du service public et faire face à l'accroissement temporaire d'activité **au service administratif**.
- Créer un poste **d'adjoint administratif non titulaire** de 25 h, à compter du 1er janvier 2023 pour un an, afin d'assurer la continuité du service public et faire face à l'accroissement temporaire d'activité **au service administratif**.
- Créer un **emploi non permanent** relevant du **grade d'adjoint technique** au **pôle enfance** pour accroissement temporaire d'activité, d'une durée hebdomadaire de travail égale à 35 heures annualisées, à compter du 1er décembre 2022 pour un an, en continuité d'un contrat en parcours emploi et compétence qui arrive à son terme.
- Modifier en conséquence le tableau des effectifs.
- Modifier le tableau annexe du Rifseep en remplaçant le cadre d'emploi « d'agent de maîtrise principal » par « adjoint technique » dans le groupe de fonction C1.

11. Amicale des chasseurs de la Toque

A la demande de la fédération des Chasseurs de l'Allier, le conseil municipal à la majorité (1 abstention) après en avoir délibéré, autorise l'amicale des chasseurs de la Toque à chasser sur les terres de la commune d'Huriel.

12. Correspondant incendie et secours

Conformément au décret publié le 31 juillet dernier pris en application de la loi dite « Matras » de novembre 2021, qui précise les modalités de création et d'exercice de la fonction de conseiller municipal, correspondant incendie et secours qui doit être désigné avant le 1er novembre 2022, Le conseil municipal, à l'unanimité après en avoir délibéré autorise, Monsieur le Maire à désigner monsieur Frédéric BONEMAISON, conseiller municipal de la commune d'Huriel, comme correspondant incendie et secours.

13. Motion énergie

Le conseil municipal, à l'unanimité après en avoir délibéré, autorise le maire à signer la motion a porter au gouvernement pour saisir les instances européennes pour qu'elles renoncent à l'indexation de prix de l'électron de l'électricité sur celui de la molécule de gaz.

14. Avenant convention « papillons

Le conseil municipal à l'unanimité, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention de partenariat avec l'association « papillons » signée le 8 juillet 2022, afin de désigner le centre social de Saint-Martinien dans les coordonnées des personnes ressources.

Affaires générales :

- Inauguration de la mairie le 8 novembre 2022
- Sens de circulation à la zone médicale va être modifié
-

Date du prochain conseil municipal : 17 novembre 2022

